

# LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Suisse : Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.

Trois mois fr. 3 50.

Etranger : le port en sus.

**POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION**

On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.

On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Tous les envois doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**

15 centimes la ligne ou son espace.

Adresser directement à l'imprimerie

JOS. BEEGER, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère au canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de Publicité Haasenstein et Vogler.

## Canton du Valais.

Bas-Valais, mardi-gras 1883.

Sous l'ancien Etat du Valais jusqu'à 1798, il existait sur le bord du Léman un petit gouvernement parfaitement despotique confié à un certain gouverneur nommé le *Châtelain du Bouveret*.

Son administration ne dépassait pas les limites territoriales de la commune actuelle de Port-Valais, ce petit despote habitait un petit castel nommé la *Tour du Bouveret*; inutile de dire que les droits féodaux même les plus mal famés lui appartenaient et que le peuple y était maintenable à miséricorde — le droit de succession n'y existait qu'en ligne directe et encore fallait-il payer un droit de mutation du 13 pour cent. — On comprend que sous un régime pareil, qui a duré jusqu'en 1798, — la population devait y être misérable; c'est ce qui explique comment il se fait que les 3/4 des biens de cette commune sont devenus la propriété des voisins.

Notre Département de l'Intérieur qui a à cœur le bien des communes semble regretter pour celle-là le bon vieux temps et vient d'y ressusciter l'ancien régime — dans tout ce qui peut ou semble être de sa compétence. — En effet le *Bulletin Officiel* du 2 courant nous apprend que le *Châtelain du Bouveret* renaît de ses cendres, seulement par un étrange mépris — on oublie qu'il devait être pris dans les sept dixains supérieurs, il est vrai que Chamoson n'est qu'à une lieue de la Morgé et qu'on trouve proba-

blement utile de suivre la rotation en descendant. — Il n'y manque plus que le castel féodal, où les anciennes prisons sont, dit-on, encore existantes; on assure que l'administration supérieure est en voie de l'acquiescer de son propriétaire actuel pour y installer le nouveau châtelain avec suite de droit.

En octobre dernier, sous le nom d'administration financière, le personnage en question avait déjà reçu une mission spéciale destinée, on doit le supposer, à faire comprendre aux *mairmortables* en question qu'ils pourraient bien reprendre complètement cette qualification si, le 26 9bre suivant ils avaient le malheur de ne pas se conduire en zèles catholiques, mais les malheureux n'ont pas suivi la bonne voie; à une forte majorité ils ont voté contrairement à ce que l'on attendait d'eux; faut-il s'étonner dès lors de ce qui leur arrive? On va leur apprendre comment on traitait leurs ayeux; et dire que cela se passe en 1883.

Sous l'empire de la Constitution fédérale et d'un titre spécial de la Constitution Valaisanne garantissant à chaque commune le droit de se faire régir par un Conseil municipal, lequel nomme ses employés et même son *percepteur* des contributions. — Il est vrai que dans sa douce décision le pouvoir exécutif maintient quelques uns des employés subalternes, comme s'il pouvait compter qu'à Port-Valais il trouverait des agents subalternes assez peu soucieux de l'honneur de leur commune pour se mettre aux ordres du châtelain moderne. Mais comme tout n'est pas facile à prévoir, qu'arrive-t-il? la po-

pulation de cette commune, renommée pour sa jovialité, a ri de bon cœur du tour qu'on lui joue et qu'elle prend pour une plaisanterie et nous ne savons que l'en féliciter; comme il n'y a plus de police locale, les pintes sont ouvertes toute la nuit on y danse jusqu'à deux heures du matin. Le 2 février, un citoyen de St-Gingolphe, pays où toutes les fêtes de la Vierge ne sont pas chaumées, s'est vu amener pour être venu chercher un char de litière au Bouveret, mais pour son bonheur le tribunal de police est supprimé, donc néant. Combien de communes du canton vont envier le nouveau régime du Bouveret!

XX.

(A suivre)

Nous prions les personnes qui sont bien au courant des affaires de Port-Valais de vouloir nous honorer de leur correspondance pour pouvoir donner une série d'articles qui soient de nature à faire connaître au public les faits et gestes qui vont s'y produire.

Monsieur le Rédacteur.

La *Gazette du Valais* prétend avoir trouvé le troisième bataillon valaisan de langue française et nous cite à l'appui de son assertion le nom des communes composant l'arrondissement dans lequel se recrute le bataillon 88 et où nous trouvons entr'autres le district de Sierre et celui de Loèche, moins les communes minuscules d'Ergisch et Tourtemagne. Je laisse au lecteur le soin de juger si cette affirmation n'est pas un comble, il n'est en effet pas nécessaire d'avoir été à l'école complémentaire pour

## LA DOT DE GENEVIÈVE

PAR

Victor PERCEVAL.

— Si ma proposition était plus facile, moins aléatoire, reprit Antonin, je n'hésiterais pas à vous demander Mlle Geneviève sans autre ornement que sa grâce et ses précieuses qualités.

— Ma fortune ne s'envolera pas, interrompit le bonnetier, ramassant au bond cette balle séductrice; vous serez toujours sûr d'hériter un jour, de quatre cent mille francs.

— Très bien, mais...

— Par exemple, je ne vous promets pas que ce serait bientôt...

— Jamais, si cela dépendait de moi, cher Monsieur Bartet; toutefois, vous seriez le premier à me blâmer, si en assumant une charge aussi douce, je ne m'assurais les moyens d'en

remplir les devoirs au gré de mon cœur... Belle bagatelle que l'argent!... pour le cas que j'en fais...

— Hum! protesta le bonhomme, il mérite pourtant une certaine considération.

— Un homme seul peut courir tous les hasards, poursuivit Antonin, il a le droit d'être imprévoyant à ses risques et périls, mais sous peine de n'associer personne à ses aventures.

— Supérieurement raisonné, mon cher Antonin! mais vous battez là un buisson creux; vous prévoyez des embarras irréalisables... une fois que vous serez chez moi, c'est-à-dire chez vous...

— Ceci est impossible, déclara nettement le futur, qui cessait de l'être.

— Alors n'en parlons plus, dit M. Bartet, en prenant son chapeau.

De Fougères lui barra le passage:

— Non, reprit-il avec élan, nous ne nous quitterons pas ainsi!... Et ces dames, si parfaites pour moi, que vont-elles penser de mon apparente cupidité?... Tenez, il y a des instants où je maudis la vie, d'imposer de sordides calculs, là où il ne faudrait consulter que ses affections!... Vous parliez de cent mille francs, n'est-ce pas! Eh bien, réduisez la somme d'un

quart... de moitié, que sais-je, moi!... mais laissez-nous notre liberté... nous n'en userons que pour nous rapprocher de vous... Mme Bartet ne sera pas privée un seul jour, des baisers de sa fille, et vous aurez au moins cette certitude que ce n'est pas la contrainte, mais bien l'amour filial qui fera de nous vos hôtes assidus.

Un « rabais » de cinquante pour cent! le huitième seulement de son revenu annuel à sacrifier! il y aurait eu là de quoi séduire l'ancien bonnetier... mais comment avouer ses combinaisons égoïstes, alors que jusque-là, il les avait portées au compte de sa tendresse paternelle!... Du reste, M. Bartet ne tenait que fort peu à Antonin, dont « l'état » -- selon lui, — n'en était pas un.

Sa conclusion péremptoire fut que ni lui, ni sa femme, ne se sépareraient jamais de leur fille unique.

Il ne restait plus qu'à se quitter en gens comme il faut, aspergeant d'eau bénite de cour, les regrets les « plus éternels ».

La rupture de ce second projet de mariage fut d'autant plus sensible à Madame Bartet qu'elle était loin de s'y attendre.

Geneviève en souffrit un peu dans son amour-propre. Le pire était de ce malheureux

savoir que le district de Sierre est mixte et celui de Loèche complètement allemand.

Un gros crime m'est ensuite reproché par la *Gazette* : C'est d'avoir, dit-elle, tenu un langage de corps de garde. Les lecteurs du *Confédéré* peuvent dire si je me suis tenu ou non dans les limites des convenances. Quant à la *Gazette*, je lui rappellerai qu'il ne faut jamais parler de corde dans certaines maisons ; nombre de ses patrons pourraient se fâcher. Combien y en a-t-il en effet parmi ceux-là qui ont passé leur jeunesse dans les corps-de-garde d'Italie et qui ne dédaignent pas de retirer encore aujourd'hui leur modeste salaire de mercenaires pour dorer leur blason.

Agréés etc.

Un pioupiou de la IX me.

Monthey le 1er Février 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Un mauvais plaisant a cru devoir faire paraître dans le dernier N° de *L'Ennui du Peuple*, des dons qui auraient été faits pour une espèce de bannière des pèlerinages.

Les gens de bon sens et qui connaissent les personnes indiquées, auront compris qu'il n'y a là qu'une sottise mystification, et qu'il est aussi difficile de recueillir de ces personnes des dons pour une bannière des pèlerinages que pour une bannière destinée à *L'Armée du Salut*.

Les intéressés.

## Confédération suisse.

On lit dans le rapport du Département politique fédéral sur sa gestion en 1882 :

La question du Collège Borromée ou du droit de la Suisse à vingt-quatre places au séminaire archépiscopal de Milan est toujours pendante.

« Nous ne sommes pas encore parvenus, malgré tous nos efforts, dit le rapport, à obtenir le rétablissement intégral du *statu quo* antérieur au décret royal du 5 décembre 1880. Les négociations continuent avec le cabinet du Quirinal, et nous avons recommandé cette affaire à toute la sollicitude de notre nouveau ministre à Rome. »

*Simplon*. — Le comité des études du projet était

trousseau, qu'il fallait encore démarquer.

Francis annonça qu'il remettait à plus tard son excursion sur les bords du lac de Genève; un ami qui devait l'accompagner, lui manquait de parole.

Annette regretta un charmant jeune homme qui savait si bien l'apprécier.

Léocadie et Germain portèrent surtout le deuil des gratifications que leur permettait d'espérer un maître si généreux.

## VI

Bien qu'on ne s'y mariât qu'en expectative, il était écrit que chez les Bartet, le mariage resterait à l'ordre du jour.

MM. Andrieux et de Fougères étaient à peine revêtus de ce linceul des vivants qui s'appelle l'oubli, qu'Annette, fort embarrassée de sa personne, entra un beau matin dans la chambre de sa maîtresse. Elle dérangeait pour ranger, elle ôtait la poussière où il n'y en avait pas, elle redrapait les rideaux drapés, elle déplaçait à droite pour remettre à gauche, à gauche pour remettre à droite; bref, contre son habitude, la vieille fille se livrait aux exercices le plus inutiles.

réuni il y a quelques jours à Milan, on y remarquait plusieurs délégués suisses; les études, faites avec l'autorisation du gouvernement italien pour le côté sud, soit pour le tronçon Issella-Domo d'Ossola et Pié di Mullera, ont été soumises à cette réunion. Après une longue discussion, il a été décidé de transmettre les plans au gouvernement italien en lui recommandant en même temps de bien vouloir prendre en considération le projet de construction de la section d'Arona à Ornavasso le long du lac Majeur.

*Banques*. — La police vient d'opérer simultanément une série d'arrestations dont a été l'objet une bande de faussaires qui pratiquaient la fabrication de billets autrichiens de 50 florins : à Zurich, on a mis sous les verroux Margaretha Hemmele, femme d'un commerçant arrêté à Carlsruhe pour le même motif, le nommé Hermann Hemmele, de Rastatt; à Aarau, les photographes Georges Kock, du Wurtemberg, et Alwin Synnberg, du Holstein, ainsi que le lithographe W. Weisshaut, de Baden; enfin à Lucerne, les photographes Arthur Synnberg, du Holstein, et Joseph Büttig, d'Hergiswyl (canton de Lucerne).

### LES SUISSES EN EGYPTE.

La plupart des Suisses qui faisaient partie de la gendarmerie égyptienne sont de retour. Il en est arrivé 200 à Genève. Ils étaient très heureux de leur position, mais ils sont remplacés par des policiers anglais qui sont récemment arrivés de la Métropole. Ils donnent des détails intéressants sur leur séjour, dont peu se plaignent. — Ils ont reçu un mois de traitement en guise de compensation et les frais de leur voyage de rapatriement. Plusieurs rapportent des souvenirs d'Egypte pour leurs amis de Suisse: panoramas, photographies des batailles, fleurs et plantes indigènes; tous racontent que les Anglais supplantent peu à peu tous les Européens dans les fonctions, tant civiles que militaires.

### Suissses à l'étranger.

On écrit à la *Revue*, relativement aux envois de jeunes filles en Autriche-Hongrie : — « On a peine à comprendre que des parents puissent être assez imprudents pour laisser partir leurs enfants sans garantie sérieuse. Les contrats qui leur sont présentés par l'entremise des bureaux de placement n'ont pas toujours une valeur réelle, et ne servent le plus souvent qu'à enchaî-

ner les pauvres enfants, sans leur assurer aucune protection efficace.

« Ces expatriations imprudentes et leurs déplorables conséquences ont éveillé l'attention d'un grand nombre de personnes, et l'Association des Amis de la jeune fille s'est fondée autant pour chercher à diminuer cette fâcheuse émigration, que pour entourer les jeunes personnes obligées par leurs circonstances de famille à quitter leur pays, de toutes les protections dont elles peuvent avoir besoin.

« Pour mieux atteindre ce but la section vaudoise de l'Association a ouvert à Lausanne, 28 rue de Bourg, un bureau de renseignements, où on peut demander toutes les recommandations, les adresses, les conseils et les informations qui sont nécessaires à une jeune fille partant pour l'étranger. Le bureau est ouvert tous les mercredis de 10 h. à midi : on peut s'y adresser personnellement ce jour-là, et les autres jours par lettres (affranchies) auxquelles il est répondu aussi rapidement que possible.

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

ner les pauvres enfants, sans leur assurer aucune protection efficace.

« Ces expatriations imprudentes et leurs déplorables conséquences ont éveillé l'attention d'un grand nombre de personnes, et l'Association des Amis de la jeune fille s'est fondée autant pour chercher à diminuer cette fâcheuse émigration, que pour entourer les jeunes personnes obligées par leurs circonstances de famille à quitter leur pays, de toutes les protections dont elles peuvent avoir besoin.

« Pour mieux atteindre ce but la section vaudoise de l'Association a ouvert à Lausanne, 28 rue de Bourg, un bureau de renseignements, où on peut demander toutes les recommandations, les adresses, les conseils et les informations qui sont nécessaires à une jeune fille partant pour l'étranger. Le bureau est ouvert tous les mercredis de 10 h. à midi : on peut s'y adresser personnellement ce jour-là, et les autres jours par lettres (affranchies) auxquelles il est répondu aussi rapidement que possible.

« Ce n'est pas un bureau de placement; mais occasionnellement, et par le fait de ses nombreuses relations, il peut arriver que le bureau ait des offres d'emploi ou de travail à indiquer. Ses services sont gratuits. »

## Nouvelles des Cantons

LUCERNE — La cour criminelle a condamné à trois mois de prison et à dix ans de bannissement H. Schweibert, de Ludwischafen (Wurtemberg), lithographe, et J. Merz, de Michelbach (Bade), pour fabrication de fausse monnaie. En même temps, la police de ce canton a arrêté dans la commune d'Emmen un faux-monnayeur sur lequel on a saisi toute une collection de modèles de pièces fausses, depuis la pièce de cinq centimes jusqu'à celle de cinq francs.

FRIBOURG. — Le Conseil d'Etat a accordé une prime de 50 fr. aux appointés de gendarmerie Grivel et Ruffieux qui ont sauvé un enfant tombé dans la Sarine.

SAINT-GALL. — M. le conseiller national Anderegg, récemment décédé, a institué divers legs, entre autres, un legs de 20,000 fr. pour la construction d'un hôpital communal à Wattwyl et un legs de 5,000 fr. en faveur de l'Ecole polytechnique.

— Mon mari! avec quelle emphase comique elle prononce ce mot!... Et nous, qu'allons-nous devenir? avez-vous pensé à nous?

Annette fut sur le point d'avouer qu'elle avait d'abord pensé à elle, mais la pauvre fille n'osa pas.

— Vous manque-t-il quelque chose ici?

— Non, Madame.

— Êtes-vous, oui ou non, la vraie maîtresse du logis? avez-vous les clefs de tout? disposez-vous de tout?

— Oui, Madame.

— Êtes-vous traitée comme une domestique?

— Non, Madame.

— Geneviève ne vous considère-t-elle pas comme une seconde mère?

— Oui, Madame, mais...

— Mais quoi?

— Je ne serais pas fâchée d'avoir une famille à moi, une vraie...

— Vos lubies vous reprennent; il faudrait peut-être vous faire saigner... Avez-vous vu le docteur?

— Je ne suis pas malade... Grégoire...

— D'abord, c'est un nom d'ivrogne.

— Il est d'une sobriété...

(A suivre.)



**BALE-VILLE.** — La catastrophe financière de la maison Paravicini cause un émoi général. Le chef de la maison est mort récemment ; les autres associés appartenaient aux plus riches familles de Bâle. On signale plusieurs maisons de banque engagées ; le Central Suisse en est pour 400,000 fr., dont 100,000 seulement seraient couverts. Quant à la famille elle fait des pertes énormes.

**ZOUG.** — Dans le canton de Zoug, c'est un vrai sauve-qui-peut.

M. Th. Keiser, qui avait été nommé au Conseil d'Etat malgré son refus, persiste à ne pas accepter. M. M. Gügler, de Ritsch, et Stulz, de Cham, déclinent leur nomination dans le Grand Conseil. Enfin, M. Henggeler, d'Ægeri, quite assez involontairement, paraît-il, le Conseil d'Etat. A cela s'ajoute encore que M. Hess, député au Conseil des Etats, a déposé son mandat et insiste pour être remplacé au plus vite.

Le Grand Conseil a élu M. le Dr Hegglin pour président et, pour vice-président, M. l'ancien landammann Schwerzmann, qui refuse.

**URI.** — Depuis quelque temps, on s'occupe dans le district d'Uri du tissage de la soie. Bientôt cette industrie s'étendra dans 17 communes et occupera des milliers de mains.

**ARGOVIE.** — Les héritiers de feu M. le Dr Aug. Keller, pour honorer la mémoire du défunt, ont versé au fonds Pestalozzi à Olsberg, une somme de 500 fr.

**TESSIN.** — M. Respini a été réélu député aux Etats.

Les membres de la cour suprême ont été confirmés.

— Le Grand Conseil a voté 10,000 fr. pour le Tir fédéral ; et 5000 fr. pour la solde des troupes chargées du service de police.

## Nouvelles Etrangères.

### France.

M. le général Thibaudin est nommé ministre de la guerre en remplacement de M. le général Billot. M. de Mahy, ministre de l'agriculture, est chargé de l'intérim du ministère de la marine et des colonies.

Hier, à l'ouverture de la séance de la chambre, M. le général Thibaudin prend place au banc des ministres.

La Chambre des députés s'est prononcée samedi, à minuit, après une longue discussion, sur la question soulevée par la proposition Floquet d'expulsion, des membres des familles qui ont régné sur la France.

Cette proposition amendée par le député Fabre, et acceptée par le gouvernement, a passé à une majorité de 373 voix contre 163.

La Chambre avait décidé de rester en permanence jusqu'au vote intégral du projet de loi sur les prétendants.

Ce vote n'est intervenu qu'à minuit, après une séance qui avait duré 11 heures. Voici le texte de la loi.

« Art. 1er. — Les membres des familles ayant régné en France ne peuvent remplir aucun mandat électif ni aucun emploi civil ou militaire.

« Les bulletins portant le nom des personnes ci-dessus désignées n'entreront pas en compte dans le dépouillement du scrutin.

« Art. 2. — Un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres,

pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France, et dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, de sortir immédiatement du territoire de la République.

« Art 3. — Toute personne énoncée à l'article précédent, qui, après avoir été conduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement de un à cinq ans.

« Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière.

### Egypte.

Nous reproduisons les passages suivants d'une lettre adressée du Caire au *Journal des Débats* par M. Gabriel Charmes :

« Ah ! quel chemin parcouru depuis la bataille de Tel-el-Kébir ? Le lendemain de la bataille, les Anglais disaient tous : — Nous allons partir. Nous sommes venus pour dompter l'insurrection. L'insurrection domptée, il n'y a plus la moindre raison pour que nous restions. — Aujourd'hui, leur langage est bien différent.

Ils ont découvert que ce serait de leur part un donquichottisme ridicule de s'être battus en Egypte uniquement pour y étouffer une révolution. Ils veulent être payés de leurs peines. N'ont-ils pas fait d'énormes sacrifices ? Ne sont-ils pas exposés aux plus graves dangers ? Beaucoup d'entre eux commencent à se persuader que la bataille de Tel-el-Kébir a été un des combats les plus sanglants de notre époque et qu'un si grand effort ne saurait être trop chèrement payé.

« Ce n'est pas l'opinion, à ce qu'il paraît, du prince Frédéric-Charles d'Allemagne, qui voyage en ce moment en Egypte. Lorsqu'on lui a proposé d'aller voir le champ de bataille de Tel-el-Kébir, il a demandé si l'on se moquait de lui et si l'on croyait qu'un militaire sérieux pût se déranger pour contempler le théâtre d'une action aussi parfaitement insignifiante. Je n'ose même pas reproduire les termes dont il s'est servi pour la caractériser, de peur d'avoir l'air de chercher à dénigrer les Anglais. En passant à travers les lignes de Kafrdawar, qui sont situées, on le sait, sur le chemin de fer d'Alexandrie au Caire, le prince Frédéric-Charles a déclaré qu'on aurait pu les enlever avec la plus grande facilité, et que ce n'étaient que des remparts de carton. A son avis, la position de Kafrdawar, est admirable ; mais ce n'est pas avec des lignes exposées de toutes parts à la mitraille qu'on devait la défendre ; il fallait se servir des grands marais couverts d'immenses roseaux qui l'entourent pour cacher toute une armée qui aurait tiré à bout portant sur les envahisseurs et les aurait sans peine écrasés.

« Quoi qu'en disent les journaux anglais, la campagne d'Egypte n'a été et ne pouvait être qu'une guerre enfantine, qu'une expédition de parade que tous les militaires ont jugée comme le prince Frédéric-Charles. Ce n'est point de ma part, une opinion après coup ; car je n'ai cessé de répéter (inutilement hélas !), avant la lutte, que les soldats égyptiens fuiraient au premier coup. Mais les Anglais, qui ne sont pas difficiles en fait de victoires, ont été grisés par celle de Tel-el-Kébir. Peu à peu ils sont persuadés qu'elle leur a coûté presque autant que la bataille de Waterloo, et ils se sont mis à parler d'Arabi comme de Napoléon 1er. Aus-

si, pour un pareil succès, pour un succès aussi chèrement payé, leur faut-il d'énormes avantages. C'est à peine si la conquête de l'Egypte suffira à compenser les pertes qu'ils ont faites, les souffrances qu'ils ont endurées, l'argent et le sang qu'ils ont versés. »

### Espagne.

Par 112 voix contre 22 et de nombreuses abstentions, le Sénat a approuvé la nouvelle formule du serment permettant, selon les opinions religieuses, de promettre ou de jurer fidélité au roi légitime Alphonse XII.

— Plusieurs journaux annoncent la mort de Tamberlick à Cadix.

— Une violente tempête a sévi le 2 février au soir sur toutes les côtes d'Espagne. Nombreuses victimes.

### Afrique.

Cettwayo a été réinstallé à Ulundi comme roi du Zululand. Plusieurs chefs sont mécontents des conditions imposées pour la restauration de Cettwayo.

## VARIÉTÉS

Courte, mais bonne, la réplique d'un pasteur à un jeune gommeux, à la suite d'une discussion animée au cours de laquelle le fat, planté devant un miroir, ne cessait, tout en causant, de s'admirer, retouchant de ci, de là, un pli de sa cravate, une mèche de son ondulante chevelure.

Au cours de la conversation, le gommeux en vint à dire, d'un ton presque insolent, au pasteur :

— Mon cher monsieur, vous me faites l'effet d'un juste qui s'abuse !

— Et vous monsieur, d'une buse qui s'ajuste !

Un jeune campagnard, tout récemment entré au service de Madame B... , à X... , est envoyé chez une des connaissances de cette dernière, demeurant à la campagne.

— Allez chez madame R. , lui dit sa maîtresse, demandez au concierge où elle se trouve en ce moment et combien de temps elle doit y rester, car je dois lui faire parvenir une communication pressante.

Le jeune homme revient au bout d'une heure : — Le concierge m'a répondu que Mme R... est à son lit de mort, mais il n'a pas pu me dire pour combien de temps.

A la correctionnelle :

— Vous avez dérobé vingt bouteilles de vin à ce commerçant ?

— Pourquoi met-il sur sa boutique : « Vin à emporter. »

Méry, qui se plaisait aux paradoxes, soutenait un jour, dans un salon, qu'il n'avait jamais rencontré de femmes laides.

— La vérité est que toutes les femmes sont des anges, ajoutait-il.

Une dame l'interrompit en riant.

Cette dame avait le nez horriblement aplati et camard. Elle en prenait gaiment son parti et était la première à rire de cette difformité.

— Et moi, monsieur, s'écria-t-elle, me direz-vous aussi que je suis un ange ?

— Certainement, madame, fit Méry sans se déconcerter, un ange, tombé du ciel... Votre malheur, c'est d'être tombée sur le nez.

## ANNONCES.

Une compagnie française d'assurances contre les accidents, avec direction particulière dans la Suisse française, désire trouver des agents sérieux et actifs, dans le canton du Valais. Adresser les offres sous les initiales L. G. 244 à Haassenstein et Vogler à Neuchâtel. (H. 39. N.) (2-1)

### Sociétés de chant.

**20 Chœurs d'hommes**  
pour la Suisse romande.

Cette collection (100 pages gr format) contient 13 chœurs populaires (20 cent.) et 7 chœurs artistiques (30 cent.) en vente séparément.

Elle est envoyée à MM. les directeurs au prix réduit de 3 fr. 50. (H414J)2-v1  
Envoi de spécimens gratuits sur demande adressée à l'auteur.

H. GIROUD, Ste-Croix (Vaud).

**Bureau de placement**  
pour domestiques et employés  
**B. BIOLEY à Martigny-Bourg**

Sous agences à Sion, Martigny-Ville, Monthey, Bagnes et Trient.

**1000 A 2000** francs à gagner par an sans nuire à ses occupations habituelles. On demande des représentants dans tous les pays pour placement d'articles de 1re qualité. — S'adresser franco à J. B. Gondy et Cie, fabricants à Chaux-de-Fonds. (H552X)3m1

### CIGARES

**Tip-Top**

forme élégante donnant une belle cendre blanche, d'un arôme agréable, sont vendus en qualité bien sèche, considérablement au-dessous du prix de fabrique, le mille fr. 26, le cent fr. 3, chez  
H568X) Frédéric CURTI, à St-Gall.

### Poix noire

Chez **Bürcher**, à Brigue. 12-3-2

**On offre à vendre** faute d'emploi  
1<sup>o</sup> deux cornets S. B. à piston avec garnitures argent-neuf; 2<sup>o</sup> deux trompettes haute M. B. — S'adresser au Directeur de la Fanfare de Chamason. 15-2-2

**PIANOS** Pour manque de places M. Ratzenberger, professeur de musique à Vevey vendra à grand rabais quelques bons pianos dits "de rencontre" depuis 300 fr. Pianos neufs, bois noir, depuis fr. 600. Garantie 5 ans. Location depuis fr. 8 par mois. (H1980L)

Les soussignés font connaître aux personnes ayant l'intention d'émigrer, qu'ils se sont chargés de la représentation de l'agence générale suisse pour

fondée en  
1834

**L'EMIGRATION**

Caution  
fr. 40.000

## ANDREAS ZWILCHENBART A BALE

la plus ancienne et la plus considérable de la Suisse et qu'ils ont obtenu la concession du Conseil fédéral, les autorisant à conclure des traités de voyage.

La maison Zwilchenbart est la seule maison suisse pour l'émigration ayant établi une succursale au débarcadère de New-York pour y recevoir les colons à leur arrivée, leur prêter conseil et assistance et prendre soin pour leur prompt réexpédition au lieu de destination. De Bâle jusqu'au paquebot les émigrants sont toujours accompagnés par les agents consciencieux de la maison. On peut se procurer gratis à l'agence des descriptions et cartes des territoires.

Louis Xavier de Riedmatten Notaire à Sion. — Gabriel Veuillet, Café du chemin de fer St-Maurice. 3v1(H 219 Q)

### Aux négociants en gros et en détail

C. Aymon-Dufour, à Sion, a établi chez lui

COMME

représentant de commerce de

## FOUQUET & Cie DE MARSEILLE

UN DEPOT

de leurs huiles d'olives pures et de sésamme, huiles à graisser et à brûler; de leurs savons blancs en barres et en morceaux moulés, garantis sans fraude et de première qualité. PRIX RÉELLEMENT AVANTAGEUX.

Vente au comptant 1% d'escompte ou 60 jours sans escompte. 3-3

### BRODERIES

Bandes et Entre deux

Spécialités, 1/2 aunes, etc. à très bon marché. — Comptant, chez

JEAN STARK, St-Gall  
10 Davidstrasse 10

(H13G)3v2

### Occasion exceptionnelle

Au **Moulin de la Grenette** à Sion on vend de bon maïs pour le bétail à 7 fr. 50 cent. le quintal (même prix que le son et valant au moins le double).

Expédition contre rembours.

13-3-3 Jn BLANCHOUD.

### DÉPOT

de **choucroute de Berne** et **com-pote aux raves**.

Chez Jules SPAHR, hôtel du Midi, Sion.

### On demande

Pour entrer de suite, un jeune homme intelligent comme apprenti cordonnier, à des conditions favorables. — S'adresser à Georges DONNA, cordonnier à Saxon. 82-2-2

### Pâte pectorale de J. F. Dehusses

A VERSOIX (GENÈVE)

Cette pâte pectorale reconnue d'une grande efficacité pour combattre les toux, gripes enrouements, catarrhes, etc. Se vend à Sion chez MM. MULLER et BONVIN-KœBEL, pharmaciens. (H10646X) 5-12

### On demande,

dans les principales villes de la Suisse pour huilerie et savonnerie importante, représentants sérieux visitant clientèle de gros. Ecrire en français S. D. Nro 5 poste restante Marseille. (H. 8819 X.)

### HERNIES. --- Efforts.

Payement un an après guérison constatée d'après la méthode Ch. Helvig. Breveté. S'adresser à l'ancienne maison D. Helvig, fils aîné, à Blâmont (Meurthe & Moselle).

### Pattes d'asperges

d'Ulm, de 2 ans, crues à Sion, à 2 fr. 50 le cent. — S'adresser franco chez François PASTEUR, à Sion, qui se charge aussi d'établissement des aspergères. 117-3-3

### RESTAURANT TAVERNIER

RUE DES REMPARTS, SION

Escargots préparés à 30 cent. la douzaine, choucroute de Berne. 3-3

Pension & chambres meublées

### EXPOSITION PERMANENTE

GENÈVE  
HORLOGERIE BIJOUTERIE  
Pièces à Musique  
Objets d'art Orchestrions  
BILFETS: 1 FRANG  
Tirage des lots  
15 Janvier 1883  
Adresser les demandes de billets au bureau de l'exposition. — Envoi de prospectus gratis. (H9701X)